



unicef 
pour chaque enfant

unicef 
pour chaque enfant



PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES



Synthèse des ateliers Ville amie des enfants 2023
sur la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle des enfants

AVANT-PROPOS

Dans le cadre du mandat municipal 2020-2026, les Villes amies des enfants ont pris l'engagement de mettre en place un plan d'action basé sur 5 engagements et 13 recommandations, reflétant les droits énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Pour accompagner les Villes amies des enfants dans la concrétisation de leur plan d'action, l'UNICEF France a mis en place des **cycles d'ateliers thématiques**. Ces séries de quatre ateliers de 3 heures chacun, organisés en format digital, sont ouverts aux agents et élus des collectivités membres du réseau.

LA PAUVRETÉ DES ENFANTS, UN SUJET PRÉGNANT MAIS PEU FAMILIER POUR LES ACTEURS DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DES VILLES

Conscientes du rôle majeur qu'elles ont à jouer dans la lutte contre la pauvreté des enfants, les Villes amies des enfants peuvent devenir des acteurs essentiels afin de permettre à chaque enfant de vivre et grandir dignement. Au cours de l'année 2023, 41 villes amies des enfants se sont engagées dans un cycle de 4 ateliers sur la lutte contre l'exclusion et la pauvreté des enfants. Le cycle d'atelier leur a permis de renforcer leurs connaissances sur ce qu'est la pauvreté infantile. En effet, une grande majorité des participants au cycle d'ateliers (73%) n'avait jamais suivi de formation, conférence ou webinaire sur cette thématique.

DES VILLES CONCERNÉES ET VOLONTAIRES

À partir des ressources élaborées pour l'occasion – reprises dans le cadre de cette synthèse – les municipalités ont eu l'occasion de découvrir des revues de presses, cartes mentales, vidéos et interviews. Les villes ont également bénéficié d'une dynamique de pairs à pairs, leurs permettant de découvrir des politiques municipales sectorielles ou transversales innovantes. Agents et élus affirment avoir approfondi leurs connaissances sur le sujet et qualifient les échanges et partages de pratiques entre participants comme nécessaires et profitables.

À l'issue des ateliers, 80% des participants affirment mieux identifier le rôle que leur collectivité peut jouer dans la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle des enfants.

UNE MARGE DE PROGRESSION DANS LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX

Cependant, si le cycle d'ateliers s'est clôturé par la présentation du Pacte des solidarités (2023-2027) – stratégie nationale de

prévention et de lutte contre la pauvreté, il reste encore des barrières à franchir pour que les collectivités s'approprient leur rôle d'acteur transversal, en charge de la coordination locale avec les acteurs institutionnels (département, État...) et associatifs.

60% des participants estiment que la ville pourra renforcer son travail transversal et partenarial à l'issue du cycle d'ateliers.

Le **cycle d'ateliers a ainsi été une première étape** auprès des Villes amies des enfants, pour enclencher les réflexions sur la prise en compte transversale des besoins des enfants en situation de pauvreté dans leurs politiques publiques locales. Cette synthèse des contributions des villes constitue la poursuite du travail initié en 2023. La **Rencontre nationale des Villes amies des enfants organisée à Lille en 2024**, et les travaux du comité technique autour des Enfants sans domicile compléteront cet ensemble de réflexions.

Les travaux du réseau Ville amie des enfants autour des actions municipales pour prévenir et lutter contre la pauvreté infantile continuent ainsi de s'enrichir mutuellement. N'hésitez pas à y contribuer – nous sommes certains que l'ensemble des actions proposées enrichissent ces premières propositions.

Cette synthèse a ainsi pour enjeu de répondre aux grandes questions suivantes

- En quoi la pauvreté des enfants est-elle une entrave à leurs droits ? Comment définir cette pauvreté et comment l'appréhender ?
- Quelles sont les situations (constats) rencontrées par les Villes amies des enfants en matière de pauvreté des enfants sur leurs territoires ?
- Comment une ville peut-elle apporter une attention spécifique aux enfants en situation de pauvreté ?
- Quels sont les leviers d'actions d'une ville permettant de protéger les droits des enfants en situation de pauvreté ?
- Quels sont les besoins des villes permettant d'améliorer leurs actions à destination des enfants en situation de pauvreté ou d'exclusion ?

L'UNICEF France souhaite que cette synthèse réponde aux besoins des collectivités, pour assurer que partout, les politiques publiques locales soient pensées avec et pour chaque enfant.

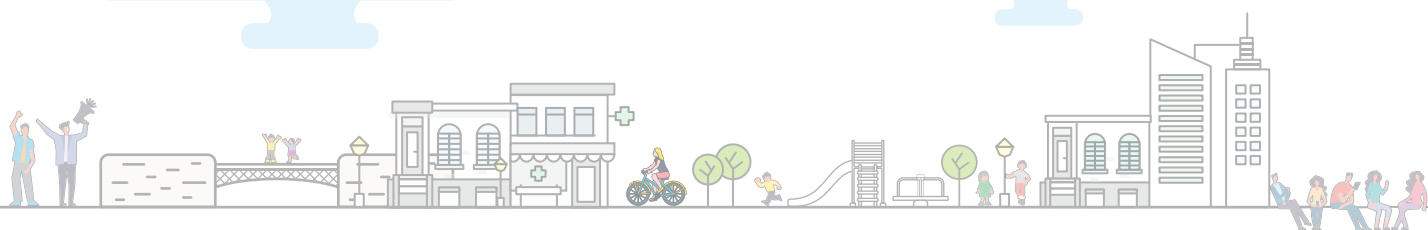


TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	2
Propos introductifs	4
1. Comment définir et mesurer la pauvreté des enfants ?	6
2. Identifier les enjeux de pauvreté sur son territoire : une nécessaire démarche de diagnostic	10
3. Principes d’actions transverses pour faire de la lutte contre la pauvreté des enfants une priorité locale.....	15
4. Agir sur les multiples dimensions de la pauvreté – actions sectorielles	22
Conclusion.....	30

Je consulte l’ensemble des ressources
proposées dans le livrable sur le site
villeamiedesenfants.fr



Directrice de la publication : **Adeline HAZAN**
 Coordination éditoriale : **Aurélié CALAFORRA**
 Rédaction : **Aurélié CALAFORRA, Juliette DROUX, Julie LIGNON, Leila ZENATI**

Design graphique : **David IGLESIAS**

Dépôt légal : juin 2024

*Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de faciliter la lecture.
 Les photographies utilisées sont issues de la banque d’images UNICEF et ne sont pas représentatives de la situation en France.*



PROPOS INTRODUCTIFS

L'UNICEF France a pour mandat de **promouvoir et de défendre les droits de chaque enfant**, en France et partout dans le monde. Une attention spécifique est portée aux **enfants les plus vulnérables**. Ainsi, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants est l'une des priorités de plaidoyer de l'association.

Aujourd'hui en France, un **enfant sur cinq vit en situation de pauvreté**. Cela représente près de 3 millions d'enfants. Le contexte économique et social de ces dernières années, marqué par une succession de crises, a exacerbé les inégalités existantes et fait peser un risque important d'augmentation de la pauvreté infantile. Le dernier rapport d'UNICEF Innocenti¹ sur la pauvreté dans les pays à haut revenu classe par ailleurs la France en 33e position sur 39 en matière d'actions pour réduire la pauvreté infantile.

L'inflation que nous connaissons aujourd'hui, la hausse des prix de l'énergie, mais aussi des produits alimentaires, pèse sur le budget des familles et risque ainsi de faire basculer dans la pauvreté de nombreuses familles qui se trouvent à la lisière du seuil de pauvreté. Certains indicateurs de grande pauvreté sont déjà au rouge et doivent nous alerter. La situation très préoccupante de la pauvreté dans les collectivités territoriales d'Outre-mer touche 8 enfants sur 10 à Mayotte, 6 enfants sur 10 en Guyane et 5 enfants sur 10 à La Réunion. Le nombre d'enfants sans domicile ne cesse lui aussi d'augmenter puisqu'en août 2023, l'UNICEF France estimait que 42 000 enfants étaient privés d'un logement et vivaient dans des hébergements d'urgence, dans la rue ou dans des abris de fortune.

La pauvreté est donc un phénomène complexe, souvent peu envisagé sous le prisme de l'enfance ou de ses conséquences sur le futur adulte. Les enfants sont pourtant des individus à part entière avec des droits et des besoins spécifiques. Ils éprouvent ainsi la pauvreté différemment des adultes, et celle-ci a des conséquences très concrètes et immédiates sur leur vie d'enfant. Elle affecte leur bien-être, leur développement et peut parfois entraver l'effectivité de leurs droits fondamentaux inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant. La pauvreté peut alors se transformer en une forme d'exclusion. Les enfants en situation de pauvreté sont en effet plus susceptibles de rencontrer des obstacles dans l'accès à certains biens et services essentiels pour garantir le respect de leurs droits comme l'éducation, les soins de santé, une alimentation adéquate, un logement décent, des pratiques culturelles et de loisirs, ou encore des services d'accueil du jeune enfant.

Ces obstacles sont nombreux et de différentes natures. Ils recouvrent le manque de ressources financières, l'insuffisance de l'offre de services, le manque d'adaptation des services ou d'attention des professionnels aux besoins spécifiques des enfants en situation de pauvreté, le manque d'informations sur les services proposés ou encore les obstacles administratifs.

Face à ces obstacles, nous pouvons et nous devons agir ! Il existe de nombreuses initiatives et bonnes pratiques sur les territoires qui démontrent que la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants sont des problématiques solubles. Il s'agit maintenant de capitaliser sur ces bonnes pratiques, de les

1. UNICEF Innocenti, *Report Card 18 - Child Poverty in the Midst of Wealth*, Décembre 2023 - <https://www.unicef.org/innocenti/reports/child-poverty-midst-wealth>

essayer et de mobiliser les bons leviers pour construire des politiques et programmes locaux de lutte contre la pauvreté des enfants, qui soient à la hauteur des enjeux et prennent clairement en compte l'intérêt supérieur de l'enfant.

À chaque niveau de décision, il est important d'agir. L'Union européenne s'est fixée pour objectif de réduire de 15 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté d'ici 2030, parmi lesquelles 5 millions d'enfants. L'UNICEF s'est donc réjoui de l'adoption en 2021 par les États membres d'une Garantie européenne pour l'enfance visant à lutter contre la pauvreté des enfants en leur garantissant un accès effectif aux services essentiels. Trois ans après cette adoption, force est de constater que celle-ci n'a toujours pas trouvé de traduction concrète à l'échelle nationale.

Le gouvernement a renouvelé en 2023 ses politiques nationales de lutte contre la pauvreté au moyen du Pacte des Solidarités, qui a pris la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (mise en œuvre entre 2018 et 2022). Pour l'UNICEF, ce Pacte constitue une réelle opportunité de réaffirmer et mettre en œuvre les orientations de la Garantie européenne pour l'enfance afin de faire de la lutte contre la pauvreté des enfants une priorité nationale en métropole et en Outre-Mer. L'axe 1 de ce Pacte concerne la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance. Il comprend cinq priorités : assurer l'accès à des temps de socialisation avant l'âge de trois ans, renforcer le soutien à la parentalité, combattre la malnutrition infantile, fournir un plan d'urgence pour les enfants mal logés et garantir l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous.

Le plaidoyer de l'UNICEF porté auprès des pouvoirs publics vise à déployer les moyens de lutte contre la pauvreté des

enfants à la hauteur des enjeux. Les villes peuvent ainsi jouer un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté des enfants.

Leurs compétences en matière d'action sociale de proximité, d'éducation, de restauration scolaire, d'accueil du jeune enfant, ou dans une moindre mesure de santé et de mobilité, sont autant de leviers pouvant contribuer à répondre aux besoins immédiats des enfants en situation de pauvreté et à favoriser leur inclusion.

Dans le cadre de leur mandat municipal, les Villes amies des enfants, partenaires privilégiés de l'UNICEF, s'engagent à mettre en œuvre les droits de l'enfant sans aucune distinction. Plus particulièrement, elles s'engagent à lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination, et à agir en faveur de l'égalité (**engagement n°2**), notamment en favorisant l'accès aux services publics pour tous les enfants, y compris les plus défavorisés. La lutte contre la pauvreté des enfants s'inscrit pleinement dans cet engagement.

La lutte contre la pauvreté des enfants est une responsabilité collective et doit mobiliser l'ensemble des acteurs, tant à l'échelon national qu'à l'échelon départemental et communal, où elle prend tout son sens. Ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra être garanti, à chaque enfant, des conditions de vie dignes et respectueuses de ses droits et que nous pourrons faire de la lutte contre la pauvreté des enfants une priorité.





1

COMMENT DÉFINIR ET MESURER LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ?

1 Qu'est-ce que la pauvreté ?

La pauvreté est un phénomène concret et visible mais reste un concept difficilement définissable en raison de la pluralité des approches existantes. Pour saisir tout le sens de cette notion, il est nécessaire d'en préciser les contours et de clarifier plusieurs concepts complémentaires comme la pauvreté monétaire, la pauvreté en condition de vie, la pauvreté multidimensionnelle, la précarité, ou encore l'exclusion sociale.

LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

La **pauvreté monétaire** peut être définie comme une insuffisance de ressources financières. A l'échelle mondiale, on considère qu'une personne est pauvre lorsqu'elle vit avec moins de 1,90 \$ par jour, ce qui correspond au seuil de pauvreté absolue.

En Europe, il est d'usage de mesurer la pauvreté de manière relative, c'est-à-dire à partir d'un seuil de ressources qui dépend du niveau de vie général de la population nationale. Une personne est pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population nationale.

LA PAUVRETÉ EN CONDITION DE VIE

La conséquence de la pauvreté se manifeste par l'exclusion de certaines pratiques sociales ou de certaines normes de consommation. La prise en compte des privations dont souffre une partie de la population permet la mesure de **la pauvreté en conditions de vie**.

Comment mesurer la pauvreté monétaire ?

La mesure de la pauvreté monétaire peut fournir des informations importantes sur le **niveau de vie des familles**, qui est un facteur déterminant des privations subies par les enfants. La pauvreté monétaire se mesure à l'aide d'un **seuil de ressources** qui dépend du **niveau de vie médian de la population**. Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit en dessous du seuil de pauvreté.

Taux de pauvreté des différentes communes de France à retrouver sur : <http://www.comparateur-territoires.fr/niveaux-vie/>

Indicateurs de pauvreté monétaire

- Nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.
- Seuil de pauvreté : 60% du niveau de vie médian.
- Taux de pauvreté monétaire : il correspond à la part de personnes dans la population totale dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.
- Intensité de la pauvreté : elle permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population est éloigné du seuil de pauvreté.

Plus cet indicateur est élevé, plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Celle-ci désigne une situation de difficulté économique durable qui ne permet pas aux ménages de réaliser une partie des dépenses considérées comme nécessaires ou souhaitables pour avoir un niveau de vie acceptable. Cela se concrétise par le fait de ne pas pouvoir maintenir son logement à bonne température, de ne pas pouvoir exercer une activité de loisirs régulière, de ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances

hors de son domicile, de ne pas pouvoir bénéficier d'un repas contenant des protéines au moins tous les deux jours, ou encore de ne pas pouvoir acheter des vêtements neufs. La pauvreté en condition de vie est une mesure concrète des privations matérielles et sociales engendrées par le manque de ressources.

Comment mesurer la pauvreté en condition de vie ?

La mesure de la pauvreté en conditions de vie permet d'obtenir des informations sur les **privations matérielles et sociales concrètes engendrées** par le manque de ressources. Un individu est considéré pauvre en conditions de vie lorsqu'il est confronté à au moins cinq privations sur treize identifiées dans la liste ci-dessous :

1. Avoir eu des arriérés de paiement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau, de gaz ou d'électricité dans les 12 derniers mois ;
2. Pouvoir chauffer son logement ;
3. Faire face à des dépenses imprévues ;
4. Pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;
5. Pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du logement ;

6. Posséder une voiture personnelle ;
7. Capacité à remplacer des meubles abîmés ;
8. Pouvoir acheter des vêtements neufs en remplacement de vêtements abîmés ;
9. Se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois ;
10. Posséder au moins deux paires de chaussures ;
11. Dépenser une petite somme chaque semaine pour soi-même ;
12. Avoir des activités de loisir régulières ;
13. Avoir accès à Internet pour un usage privé.

> Sont pris en compte les insuffisances de ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement.

Indicateurs de pauvreté en conditions de vie

- Taux de pauvreté en condition de vie : il correspond à la part de personnes dans la population totale confrontées à au moins 5 difficultés parmi les 13 mentionnées ci-dessus.
- « Sous-indicateurs » : nombre de personnes rencontrant des difficultés de logement, nombre de personnes en situation de surendettement, etc.

susceptibles que les autres de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs droits, ce qui entrave leur pleine participation à la société. Il s'agit alors **d'exclusion sociale**. Le concept d'exclusion sociale dépasse celui de pauvreté puisqu'il correspond à la non-réalisation des droits sociaux de base garantis par la loi (accès inégal à certains biens ou services).

LA PRÉCARITÉ

En complément, la **précarité** est entendue comme l'absence d'une ou de plusieurs sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. La précarité se décline largement et peut être économique, sociale, administrative ou relative aux conditions de vie.

L'EXCLUSION SOCIALE

En raison de cette insuffisance de ressources, d'un accès inégal à certains biens et services et de conditions de vie dégradées, les personnes en situation de pauvreté sont plus

2 Pauvreté des enfants : de quoi parle-t-on ?

Intuitivement, nous comprenons bien ce que peut représenter la pauvreté des enfants.

Il est cependant essentiel **d'écouter les enfants** pour comprendre ce que ce concept signifie réellement et en établir les bases. Bien entendu, les points de vue des enfants varient, mais certains éléments communs émergent :

→ **Pour les enfants, la pauvreté n'est pas uniquement liée aux ressources financières.** Ils associent la pauvreté au fait de subir des privations dans les aspects immédiats de leur vie, notamment dans les domaines de la nutrition, de la santé, de l'éducation, du logement et de la protection. On parle de **pauvreté multidimensionnelle**.

→ **Ces multiples formes de pauvreté et de privation ont certes une importance vitale pour les enfants, mais la pauvreté monétaire est aussi importante.** Le niveau de vie d'une famille est l'un des facteurs déterminants fondamentaux des privations subies par les enfants.

→ **Les enfants peuvent accorder de l'importance au fait de vivre dans une pauvreté relative.** Même s'ils ne subissent pas de privations dans l'absolu, le fait d'avoir un niveau de vie inférieur ou de moins bonnes possibilités en matière d'éducation, de santé ou de nutrition par rapport à leurs pairs limite leurs futures chances dans la vie.

COMMENT MESURER LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE DES ENFANTS ?

Mesurer la pauvreté des enfants permet de découvrir des informations essentielles pour mieux appréhender son ampleur et les difficultés à surmonter. Cette mesure ainsi que l'observation des besoins en présence permettent également d'élaborer des politiques publiques et des actions

adaptées aux enfants en situation de pauvreté et d'évaluer l'impact de ces dernières. Cependant, les mesures de la pauvreté monétaire et en conditions de vie ne suffisent pas pour prendre pleinement en compte le vécu de la pauvreté par les enfants au regard de leurs besoins spécifiques.

Il est nécessaire de prendre en compte le vécu de la pauvreté par les enfants pour pouvoir la mesurer.

Mesurer la pauvreté multidimensionnelle des enfants

Il importe de mesurer la pauvreté multidimensionnelle des enfants par le biais d'indicateurs de privations liées aux besoins spécifiques des enfants et à leurs droits (éducation, santé, logement, alimentation, etc.) :

1. Bénéficier de trois repas par jour ;
2. Bénéficier au moins d'un repas avec viande, poulet ou poisson (ou équivalent végétarien) par jour ;
3. Avoir accès à des fruits et légumes frais tous les jours ;
4. Disposer de livres appropriés à l'âge et au niveau de connaissances de l'enfant (à l'exclusion des livres scolaires) ;
5. Disposer d'équipement de loisir extérieur (bicyclette, rollers, etc.) ;
6. Exercer une activité de loisir régulière (natation, instrument de musique, organisation pour la jeunesse, etc.) ;
7. Posséder des jeux d'intérieur (au moins un par

enfant, dont des jouets éducatifs pour bébé, des cubes encastrables, des jeux de société, des jeux informatiques, etc.) ;

8. Disposer de ressources financières pour participer à des voyages et des manifestations scolaires ;
9. Disposer d'un endroit calme avec assez d'espace et de lumière pour faire les devoirs ;
10. Disposer d'une connexion Internet ;
11. Posséder quelques vêtements neufs (tous les vêtements ne sont pas d'occasion) ;
12. Posséder deux paires de chaussures de la pointure appropriée ;
13. Avoir la possibilité d'inviter parfois des amis à la maison pour partager un repas et jouer ;
14. Avoir la possibilité de célébrer des occasions spéciales (anniversaire, fête et célébration religieuse, etc.).

Afin de faciliter la compréhension des différentes définitions de la pauvreté auprès des acteurs susceptibles d'agir, l'UNICEF France a réalisé un motion design, explique les notions de :

- Pauvreté monétaire
- Pauvreté en condition de vie
- Pauvreté multidimensionnelle
- Exclusion sociale
- Précarité



+ En savoir plus

Définir la pauvreté des enfants en vidéo



ET LE RESENTI DE LA PAUVRETÉ PAR LES ENFANTS ?

Pour mesurer pleinement la pauvreté des enfants, il importe également **de questionner les enfants sur leur ressenti de la pauvreté**. La mise en œuvre d'enquêtes ou de consultations permet de recueillir la parole des enfants les plus concernés.

La Consultation nationale 2023-2024 menée par l'UNICEF France sur la thématique des inégalités et de l'exclusion sociale auprès des 6-18 ans, offre une occasion unique de recueillir des données précieuses provenant des enfants eux-mêmes.

Cette démarche permet d'établir et de proposer une série d'indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs, mais aussi factuels et ressentis sur la question. Les résultats de cette consultation nationale seront disponibles en novembre 2024, sur le site unicef.fr

En savoir plus :



Extraits de l'interview de Vanessa Stettinger, sociologue à l'Université de Lille

« La pauvreté des enfants n'est pas la même que celle des parents. Le statut de l'enfant fait qu'ils sont en train de se construire – par la situation de pauvreté, ils vont manquer d'un ensemble de droits qui leur permettent de bien se développer. Il est également important de différencier les besoins des enfants des besoins des parents : quand on est en train de se construire, on a un certain nombre de besoins particuliers. C'est le cas par exemple de l'alimentation, du sommeil, de la possibilité de faire ses devoirs scolaires, d'avoir accès à la culture. »

« Les travaux statistiques sont importants, car ils permettent d'avoir une idée plus large de la pauvreté. Les études qualitatives, qui permettent d'avoir accès à leurs vécus sont plus rares. Pourtant, elles sont importantes, car on a alors accès à comment les enfants vivent leur quotidien. »





2

IDENTIFIER LES ENJEUX DE PAUVRETÉ SUR SON TERRITOIRE : UNE NÉCESSAIRE DÉMARCHÉ DE DIAGNOSTIC

La pauvreté représente une **violation des droits de l'enfant**. La Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît le droit de chaque enfant à un niveau de vie suffisant, et de ne pas subir de privations dans des domaines vitaux pour lui tels que la santé, l'éducation, la nutrition, les soins et la protection. Grandir dans la pauvreté est atteinte directe à ces droits fondamentaux.

La pauvreté a des **effets particulièrement dévastateurs et permanents**. La pauvreté impacte non seulement le bien-être immédiat de l'enfant, son développement et l'exercice de ses droits fondamentaux, mais a également une incidence durable

et déterminante sur son avenir. La pauvreté **se transmet d'une génération à l'autre, créant un cercle intergénérationnel de la pauvreté qui ne peut être rompu qu'en donnant la priorité aux enfants vivant dans la pauvreté**.

Afin de lutter efficacement contre les multiples dimensions que recouvre la pauvreté des enfants, il est nécessaire de comprendre les besoins spécifiques des enfants en situation de pauvreté et de saisir les défis propres à chaque territoire face à ces situations.

1 Comprendre les effets de la pauvreté des enfants sur son territoire

Pour les collectivités ayant participé au cycle d'ateliers, les deux idées reçues qui se démarquent en matière de lutte contre la pauvreté sont : **« croire que la pauvreté n'existe pas sur son territoire »** et **« penser qu'il n'y a aucune solution »**. Les collectivités ont ainsi identifié les effets des inégalités sociales sur les territoires, en travaillant à distinguer les causes des conséquences.

L'arbre à problème, conçu avec les Villes et Intercommunalités

amies des enfants, est ainsi une boussole pour orienter les constats empiriques, posés par des acteurs du territoire. Il permet d'amorcer la discussion et de poser des premiers éléments sur le vécu par les enfants de leurs situations de pauvreté. Il doit surtout être un repère pour favoriser la mise en place d'actions par les collectivités. Lutter contre la pauvreté sur les territoires nécessite d'agir sur les causes, pour prévenir et accompagner les situations de fragilités qui sont multiples.

2 Pauvreté des enfants : un défi pour les collectivités locales

Les Villes amies des enfants, dans toute leur diversité (nombre d'habitants, situations géographiques) ont formulé un constat similaire : la pauvreté des familles et des enfants s'accroît sur les territoires, et se fait de plus en plus sentir à l'échelle locale.

Elle devient un défi rassemblant élus et professionnels locaux – et ceci dans l'ensemble des secteurs. Tout au long du cycle d'ateliers, les collectivités locales ont ainsi affirmé leur volonté de **réduire de manière effective la pauvreté** sur leurs territoires mais aussi **l'impact néfaste de celle-ci sur les enfants**.

Conséquences

AGGRAVATION DES PRIVATIONS CONCRÈTES POUR L'ENFANT

- Accès limité à l'alimentation
- Difficultés d'accès au matériel scolaire
- Problématiques d'accès aux soins / suivi médical limité ou inexistant
- Problèmes de santé dès la petite-enfance
- Fracture numérique / manque d'accès aux nouvelles technologies
- Absence de loisirs et de temps de jeu
- Différences vestimentaires entre les enfants

DES PERSPECTIVES SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES DE L'ENFANT QUI SE RÉDUISENT

- Difficultés dans les apprentissages dès la maternelle
- Augmentation des situations d'échec scolaire
- Parcours scolaires chaotiques
- Reproduction des difficultés d'une génération à l'autre
- Manque d'ambition scolaire et professionnelle

CERCLE VICIEUX DE LA PRÉCARITÉ

- Mal-être de l'enfant
- Charge mentale vécue par l'enfant
- Violences
- Délinquance
- Addictions

EXCLUSION SOCIALE DE L'ENFANT

- Niveau institutionnel et partenarial : découragement, désengagement
- Parents dépassés et en défaillance
- Intégration difficile avec les pairs
- Ne pas pouvoir inviter ses amis à la maison
- Ne pas pouvoir participer aux voyages scolaires

Problématique

TOUS LES ENFANTS DANS LA VILLE N'ONT PAS ACCÈS AUX MÊMES DROITS, SERVICES ET OPPORTUNITÉS EN FONCTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE DE LEUR FAMILLE (RESTAURANT SCOLAIRE, TRANSPORTS, LOISIRS, STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE, LOISIRS...)

Causes

PAUVRETÉ MONÉTAIRE DE LA FAMILLE

- Faiblesse des revenus
- Contexte économique : inflation
- Chômage / perte d'emploi des parents
- Composition de la famille et son statut impacte grandement ses conditions de vie

SERVICES PUBLICS PAS ADAPTÉS AUX BESOINS DES FAMILLES PAUVRES

- Méconnaissance des agents publics sur le vécu des personnes en situation de pauvreté
- Manque de moyens humains et de certains professionnels
- Équipes surchargées
- Absence de temps des services pour nouer une relation de confiance
- Absence d'instances interservices pour traiter de la pauvreté multidimensionnelle de l'enfant
- Manque de financement de certains services ou dispositifs

INÉGALITÉS TERRITORIALES

- Pénurie d'équipements dans les quartiers prioritaires
- Éloignement des services
- Manque de moyens
- Manque de mixité dans les quartiers

FREINS ADMINISTRATIFS POUR LES FAMILLES LES PLUS PAUVRES

- Invisibilité des publics
- Difficulté d'accès aux droits
- Information insuffisante ou inaccessible
- Délais de prise en charge longs
- Non recours aux aides
- Dispositifs déclenchés tardivement
- Limite du dispositif de domiciliation
- Démarches administratives complexes et redondantes

MANQUE DE CONSIDÉRATION SOCIALE

- Manque de prévention, sensibilisation des enfants et pairs aux droits et à la situation des enfants en situation de pauvreté
- Difficultés à établir le lien avec l'école pour les parents
- Crainte de la famille d'être jugée

DIFFICULTÉS DE LA FAMILLE AGGRAVÉES PAR LA PAUVRETÉ ET SON PARCOURS DE VIE

- Logements mal adaptés aux besoins des familles / promiscuité
- Problèmes de santé dans la famille
- Violences intrafamiliales
- Situations familiales complexes
- Illettrisme des parents
- Familles migrantes ou issues de l'immigration
- Manque de maîtrise de la langue française

BARRIÈRES CULTURELLES

- Priorités différentes (s'en sortir, survivre) exprimées par les familles
- Reproduction des schémas vécus par les parents
- Difficulté à sortir du quartier
- Manque de ressources / appuis / moyens pour assurer la réussite des enfants

Elles affirment le besoin de **trouver des solutions pour lutter efficacement contre toutes les formes d'inégalités** en favorisant notamment **l'accès aux ressources et aux équipements** de la ville pour tous les enfants.

Les villes dressent également le constat d'un **manque d'accès au droit commun et à l'accueil en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire** pour les enfants en situation d'exclusion et/ou en situation de pauvreté.

La **prise en compte des enfants et de leurs familles** dans leur globalité (vécu, contexte familial) semble indispensable aux villes pour développer des dispositifs d'aides adaptés et répondre à leurs besoins. La **politique tarifaire** de la ville semble être l'un des leviers majeurs permettant l'accès à tous au restaurant scolaire, aux activités sportives, culturelles et de loisirs.

LES ENJEUX DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ AU NIVEAU LOCAL - VUE PAR LES COLLECTIVITÉS

Ces citations sont compilées des retours des agents et élus ayant participé au cycle d'ateliers à destination des Villes amies des enfants

« Le taux des enfants en situation de précarité et de vulnérabilité est de 52 % dans les établissements d'accueil du jeune enfant. »

Grenoble (38)

« La pauvreté des enfants est un sujet dans notre collectivité car près de 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté à La Réunion. A Saint-Denis, plus grande commune de l'île, cette proportion atteint 34 %. Sur une population de 150 000 habitants, cela signifie que plus de 50 000 sont en situation de pauvreté. »

Saint-Denis (97)

« Au sein de la ville, nous comptons la présence de 4 quartiers prioritaires (8 000 habitants) avec un taux de pauvreté important. Les populations de ces quartiers cumulent les fragilités (monoparentalité, femmes isolées, précarité économique, difficultés d'insertion...). Nous constatons au sein de nos structures une augmentation d'enfants issus de familles en difficulté sociale. A Cholet, le niveau des salaires est faible ce qui implique des fragilités financières et un accès au logement difficile. La moitié des enfants fréquentant les accueils de loisirs sont issus de familles dont le quotient familial est compris entre 0 et 750€. Tout cela a des impacts importants sur les enfants et les adolescents (moyens de garde, santé, apprentissages scolaires, accès aux loisirs...). Nous constatons également des poches de pauvreté en centre-ville. »

Cholet (49)

« Bien que notre collectivité soit considérée comme une ville où la population est aisée, la présence de familles dans le besoin reste importante. La ville est confrontée à des personnes en situation de précarité et d'isolement. »

Bandol (83)

« La pauvreté des enfants est en augmentation partout, elle se renforce dans les quartiers populaires et se développe dans d'autres quartiers. Elle est presque visible à l'œil nu lorsque l'on entre dans les foyers. Il y a une forte précarité chez les adolescents qui doivent de plus en plus travailler (notamment dans la livraison). Au sein de la collectivité, nous ressentons un sentiment d'impuissance malgré les dispositifs et les actions des partenaires. »

Nantes (44)

« Le troisième arrondissement de Marseille est le quartier le plus pauvre d'Europe. Il existe 35 quartiers « Politique de la Ville » à Marseille. »

Marseille (13)

« À Besançon, nous constatons un appauvrissement de la population. La question de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté est un sujet dans notre collectivité car c'est une question d'égalité des chances. »

Besançon (25)

3 L'élaboration d'un diagnostic territorial

Un diagnostic territorial au service de la lutte contre la pauvreté est un outil permettant de disposer d'une vision globale et partagée de toutes les situations d'exclusion sur un territoire donné. Il permet de mieux déceler et comprendre l'enchevêtrement des

problématiques locales et les enjeux qu'elles représentent sur ce territoire. Il met en lumière les différentes problématiques sur lesquelles l'action publique devrait se concentrer pour apporter une réponse adaptée à leurs enjeux.



Zoom : *Le « Nantoscope » présenté par Perrine Dubois, chargée de mission développement des solidarités et Sophie Boulan, chargée de mission animation du projet éducatif de territoire, Ville de Nantes.*

Comment les situations de pauvreté et de précarité s'observent sur le territoire Nantais ?

« Les centres communaux d'action sociale (CCAS / CIAS) ont une obligation annuelle de mettre en œuvre une analyse des besoins sociaux (ABS). A Nantes, l'ABS est appelé le « Nantoscope ». Historiquement, il a été fait le choix de le thématiser chaque année en fonction d'une priorité sociale s'exprimant sur le territoire Nantais. Par le passé, différents sujets ont thématisé le Nantoscope, notamment en 2018 lorsque le sujet de la pauvreté des enfants s'est imposé, faisant alors le lien avec le lancement de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (SNLP). »

Comment le Nantoscope est-il construit ?

« Jusqu'à maintenant le Nantoscope était réalisé en interne. Il contient des éléments statistiques et des éléments qualitatifs et s'inscrit dans une dynamique territoriale en lien avec l'écosystème de la Ville de Nantes, les acteurs associatifs et les différentes directions de la collectivité directement concernées. En effet, nous savons aujourd'hui que la question de la lutte contre la pauvreté et la précarité des enfants nécessite d'avoir une approche multidimensionnelle et que cela ne relève pas exclusivement du champ de la politique éducative mais également du champ d'autres directions.

Systématiquement, nous menons à la fois un travail de compilation des données statistiques et d'entretiens qualitatifs avec les directions concernées. Pour le Nantoscope de 2018, c'est avec les directions de la petite enfance et de l'éducation que la ville a pu capitaliser et organiser un certain nombre de données permettant de dresser le portrait de la pauvreté des enfants sur Nantes. La ville a également interrogé les acteurs associatifs qui interviennent sur le champ de la lutte contre les inégalités scolaires, de la lutte contre la précarité des enfants, du soutien à la parentalité, etc. Dans la conception même de l'ABS, ces entretiens ont permis d'avoir une vision globale de la question de la pauvreté des enfants qui ne s'arrête pas qu'à la question de la pauvreté monétaire mais qui s'intéresse aussi à la question des conditions de vie, de logement, de la situation des parents, qu'elle soit professionnelle ou autre. »

Comment les besoins spécifiques des enfants en situation de pauvreté sont-ils pris en compte ?

« La thématique phare du Nantoscope 2018 portait sur les enfants, ce qui a permis à la ville de récolter un certain nombre de données et de préconisations. Ce portrait de la ville a été présenté dans le cadre de la réécriture du Projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville de Nantes et a permis d'alimenter et de consolider un des axes directeurs de la politique éducative autour de la lutte contre les inégalités sociales. Le Nantoscope 2021 contient des données sur la fragilité des enfants, mais dresse un portrait plus généraliste des besoins sociaux sur le territoire. Pour cette approche plus généraliste, la ville a fait appel à un bureau d'études, le Compas, qui a déployé des indicateurs de fragilité ou de vulnérabilité de la situation des enfants permettant de qualifier la situation de pauvreté d'un enfant en fonction du cumul des indicateurs. Cela a démontré qu'il y avait 17 % des enfants en situation de vulnérabilité sur la ville de Nantes.

De manière générale, ce qui est intéressant avec le Nantoscope c'est qu'il permet de zoner et d'identifier les périmètres géographiques dans la Ville de Nantes, dans les quartiers et infra-quartiers, pour voir où se trouvent les zones de populations qui concentrent les situations de pauvreté et de précarité des enfants. »

L'un des axes prioritaires du PEDT de la Ville de Nantes porte sur la réduction des inégalités sociales. Comment cela se concrétise-t-il ?

« La réduction des inégalités est historiquement un axe fort du PEDT de la Ville de Nantes. Cela signifie que les objectifs vont être de :

- Lutter contre le non-recours ;
- Mener des actions spécifiques auprès des familles les plus vulnérables ;
- Mener des actions ciblées à destination de publics spécifiques (familles et enfants vivant en bidonvilles par exemple) ;
- Prioriser systématiquement les écoles situées en territoires prioritaires pour les actions d'ouverture culturelles, sportives et numériques ;

- Déployer des actions d'aller-vers,
- Déployer des actions visant à améliorer la fréquentation des centres de loisirs, des temps périscolaires, des séjours auprès des familles qui y ont moins recours.

Dans les autres axes du PEDT, l'attention va également se porter sur les enfants en situation d'exclusion et de pauvreté. Une action est notamment en cours de déploiement au sein du second axe portant sur les conditions de vie et la santé, à la suite d'une expérimentation d'un poste de référent santé dans le cadre du Programme de réussite éducative (PRE).

La ville a décidé de déployer ce poste de référent sur d'autres territoires, permettant d'accompagner et de lever les obstacles pour les familles dont les enfants ont reçu des prescriptions médicales lors des visites médicales en grande section ou en CE2, »

Comment les données du Nantoscope sont-elles exploitées en transversalité avec les autres services de la collectivité ?

« Les choses ne sont pas si schématiques. La Ville n'attend pas l'observation et le portrait social de la Ville de Nantes pour identifier ce sur quoi elle va infléchir son action publique. D'autres éléments de veille au sein d'une ville permettent

aussi de cibler les grandes priorités à donner, comme les remontées des associations ou des professionnels de la collectivité au contact de la population. Un ensemble de paramètres qui doivent permettre de conforter une action prioritaire donnée par la politique publique.

Sur le volet de la grande pauvreté, Nantes a ouvert un accueil de jour pour accueillir les familles et enfants à la rue. Nous sommes également intervenus avec Solidarité Internationale, ONG qui participe à améliorer les conditions d'accès à l'eau au sein des bidonvilles, et agit sur la question de la médiation scolaire en lien avec l'Etat et sa stratégie de résorption des bidonvilles. Dans le cadre de la stratégie métropolitaine nantaise de lutte contre la pauvreté, la ville a pu soutenir une action de médiation scolaire dans les bidonvilles nantais auprès des enfants.

L'un des intérêts du Nantoscope est de démontrer que la question de la pauvreté des enfants est diffuse. Elle est concentrée dans les quartiers prioritaires, mais qu'il y a également des poches de précarité dans d'autres quartiers pour lesquels il faut une attention particulière en matière d'action publique ».





© UNICEF/UN1551104/Willocx

3

PRINCIPES D' ACTIONS TRANSVERSES POUR FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS UNE PRIORITÉ LOCALE

Bien que les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté des enfants doivent s'adapter à chaque contexte et présentent ainsi de nombreuses différences, certains éléments communs s'appliquent de manière universelle :

➔ **Les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté des enfants doivent fournir des services de qualité et accessibles aux enfants les plus défavorisés**, notamment dans des domaines tels que la nutrition, l'éducation, la santé ou le logement, qui conditionnent la possibilité pour les enfants de réaliser leur plein potentiel et de rompre le cercle de la pauvreté. Il s'agit ici de **lutter contre la pauvreté multidimensionnelle**.

➔ **Les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté des enfants** doivent remédier à la pauvreté monétaire des enfants en aidant les familles et les ménages à disposer d'un revenu minimum, tout en s'assurant que les obstacles financiers n'empêchent pas les enfants d'atteindre leur potentiel.

➔ **Les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté des enfants doivent prendre en compte et lutter contre la stigmatisation et la discrimination des enfants en situation de précarité.**

1 Au niveau national : de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2018-2022) au Pacte des solidarités (2023-2027)

En 2018, face au constat d'une forte « reproduction de la pauvreté » (selon l'OCDE, il faudrait en France six générations pour qu'un descendant de familles très modeste atteigne le revenu moyen de la population) et à celui d'une forte vulnérabilité des plus jeunes, le Gouvernement a souhaité consacrer un axe de sa **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté à la lutte** (2018-2022) à la lutte contre la pauvreté des enfants.

Celui-ci repose sur deux objectifs :

➔ **Prévenir la pauvreté en agissant dès la petite enfance**, en facilitant l'accès aux modes d'accueil (instauration d'un bonus « mixité sociale », développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle, lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « accueil pour tous », etc.) et en

renforçant leur qualité (plan de formation à destination de l'ensemble des professionnels de la petite enfance, etc.)

➔ **Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants**, notamment en réduisant les privations alimentaires (distribution de petits déjeuners dans les écoles, mise en place d'un dispositif « cantine à 1€ »), en favorisant l'accès aux loisirs et le départ en vacances des familles défavorisées (soutien aux associations de vacances solidaires, dispositif « Respirations », etc.) et en renforçant « l'aller vers » les publics les plus vulnérables (maraudes mixtes État / département, renforcement de la prévention spécialisée, etc.)

En avril 2023, l'UNICEF France, soutenu par 275 parlementaires, élus locaux et représentants de la société civile, a appelé le Président de la République à **faire de la lutte contre la**

pauvreté multidimensionnelle des enfants une priorité forte du Pacte des Solidarités. Celui-ci prolonge et approfondit la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté mise en œuvre entre 2018 et 2022. L'ambition est de faire du Pacte des solidarités la déclinaison française de la **Garantie européenne pour l'enfance, adoptée par la France en 2021.**

Consultez la lettre ouverte adressée au Président de la République.



En septembre 2023, le [Pacte des Solidarités](#) présenté par la Première Ministre s'articule autour des quatre orientations stratégiques suivantes :

- Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
- Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous
- Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
- Axe 4 : Construire une transition écologique et solidaire

Le premier axe, autour des actions et moyens à mettre en place pour prévenir la pauvreté dès l'enfance, reprend un certain nombre de mesures soutenues par l'UNICEF France, notamment la création d'un Service public de la petite enfance ou le renforcement de la médiation scolaire.



Zoom : La garantie européenne pour l'enfance

À l'échelle de l'Union européenne, **19 millions d'enfants sont exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.** Face à ce constat alarmant et à celui de la surexposition des plus jeunes aux multiples crises (sanitaire, économique et humanitaire avec les conflits armés), la Commission européenne a adopté, le 24 mars 2021, une recommandation du Conseil de l'UE établissant une **Garantie pour l'enfance**. Cette dernière formule des orientations et des recommandations pour **promouvoir l'égalité des chances et briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion sociale des enfants**, en leur garantissant un **accès effectif à des services essentiels de qualité**. La Garantie européenne pour l'enfance recommande ainsi de :

➔ Garantir aux enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale un accès effectif :

- À des services d'accueil du jeune enfant de qualité ;
- À la scolarisation et aux activités périscolaires ;
- À au moins un repas sain chaque jour d'école ;
- Aux soins de santé ;
- À un logement adéquat.

➔ Il est recommandé aux États membres de mettre en place un cadre propice pour la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle des enfants, notamment en :

- Identifiant les enfants en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, ainsi que leurs besoins spécifiques pour développer des politiques adaptées ;

• S'assurant de la cohérence des politiques, programmes et actions en matière sociale, d'éducation, de santé, d'alimentation et de logement. Les États membres sont ainsi invités à adopter une approche intégrée ;

• Associant l'ensemble des parties prenantes et en renforçant la coopération avec les collectivités locales ;

• Favorisant la participation des enfants en situation de pauvreté à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques qui les concernent.

➔ [Consultez la recommandation du Conseil de l'UE établissant une Garantie pour l'enfance.](#)

En adoptant la Garantie pour l'enfance le 14 juin 2021, la France s'est engagée à la décliner et à la mettre en œuvre au niveau national par le biais d'un [plan d'action pour la période 2022-2030](#).

La Garantie européenne pour l'enfance **constitue une réelle opportunité**. D'une part, elle permet de structurer une politique publique en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. D'autre part, elle contribue à la protection et à la promotion des droits des enfants.

La Garantie pour l'enfance peut se concrétiser à l'échelle locale, par la mise en œuvre d'un plan d'action local visant à favoriser l'accès des enfants en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale aux services municipaux.

2 Objectifs communs pour guider l'action publique locale

Et au niveau local, quels objectifs communs pour guider l'action publique ? Le cycle d'ateliers mené avec les Villes amies des enfants a permis de définir certains cadres d'actions communs pour prévenir et lutter contre la pauvreté des enfants au niveau

local. Ces 9 objectifs peuvent être autant de réponses à adapter aux problématiques des territoires. Ils constituent des pistes de réflexion à approfondir entre les acteurs.

 <p>→ “Aller vers” les enfants et les familles en situation de (grande) pauvreté pour faciliter leur accès aux droits et aux dispositifs adaptés à leurs besoins.</p>	<p><i>Cela peut se traduire par :</i> Élaborer une stratégie pour aller à la rencontre de publics éloignés du monde de l'écrit pour renforcer leur accès aux services publics</p>
 <p>→ Garantir aux familles en situation de pauvreté un accompagnement global, pluridisciplinaire et continu (dans une logique de parcours), prenant en considération les besoins spécifiques des enfants.</p>	<p><i>Cela peut se traduire par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer de nouveaux lieux d'écoute et d'accompagnement sur la parentalité (LAEP, évolution de l'EVS en centre social, etc.) • Ouvrir un centre dédié à la parentalité • Renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant à destination des familles les plus précaires : développer l'accueil occasionnel, offrir des moments de répit parental
 <p>→ Garantir l'accessibilité de l'information (dispositifs existants, évènements sur la commune, etc.) par les familles en situation d'exclusion</p>	<p><i>Cela peut se traduire par :</i> Améliorer la médiation, pour que les familles connaissent et utilisent l'ensemble des services (culturels, sportifs, sociaux, etc.) disponibles sur le territoire de la commune</p>
 <p>→ Recueillir et prendre en compte la parole des enfants en situation de pauvreté pour les projets qui les concerne</p>	<p><i>Cela peut se traduire par :</i> Mettre en place des instances de consultation des enfants dans les centres sociaux municipaux</p>
 <p>→ Lever les freins financiers à l'accès aux services publics municipaux</p>	<p><i>Cela peut se traduire par :</i> Associer le tissu associatif local, notamment les clubs sportifs pour améliorer l'accessibilité des loisirs et des sports à tous les enfants de la ville</p>
 <p>→ Mieux repérer et saisir les besoins des enfants en situation de pauvreté ainsi que les ressources présentes sur le territoire</p>	<p><i>Cela peut se traduire par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Former des équipes et des référents de parcours pour mieux repérer et suivre les difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes • Favoriser le croisement des professionnels pour mieux qualifier la difficulté



→ Favoriser la transversalité et le travail partenarial dans les projets de lutte contre la pauvreté multidimensionnelle des enfants

Cela peut se traduire par :

- Développer un espace de travail commun aux acteurs des 1 000 premiers jours pour coconstruire des actions cohérentes
- Mise en place d'instances/groupes de travail associant les acteurs institutionnels, associatifs et citoyens, favoriser le développement du travail pluridisciplinaire
- Mettre en place un référent de parcours qui coordonne l'ensemble des acteurs intervenant dans l'accompagnement des familles, etc.



→ Sensibiliser, former et outiller les agents au repérage, à l'accompagnement des enfants et familles en situation de pauvreté, et aux enjeux que soulève cette thématique

Cela peut se traduire par :

Sensibiliser sur la (grande) pauvreté par une formation commune de tous les acteurs (pluriprofessionnelle)



→ Renforcer le lien social et lutter contre l'isolement des familles en situation de pauvreté

Cela peut se traduire par :

- Renforcer le lien entre les structures sociales et le milieu associatif, culturel et sportif
- Organiser des événements culturels ouverts à tous dans des lieux fréquentés par les familles en situation de pauvreté,
- Adapter l'offre associative locale aux besoins des familles en situation de pauvreté,
- Associer les parents au projet d'accueil du jeune enfant





ORIGINE ET INTENTIONS

Le Plan des nouvelles solidarités a été conçu et impulsé en novembre 2020, au plus fort de la crise sanitaire. La ville a fait le constat que celle-ci a engendré une multiplication de crises, notamment sociales, économiques, alimentaires, énergétiques, écologiques...

Ce plan est bâti selon 3 temporalités : l'urgence, l'adaptation et l'innovation, afin d'apporter des soutiens efficaces à tous les habitants.

Il couvre tous les champs de la vie quotidienne : santé, accès aux droits, aides sociales, éducation, culture, sport, vie économique, développement local et vie associative et cible tous les publics : enfants, jeunes, familles, personnes âgées, associations, clubs sportifs, commerçants, entreprises...

OBJECTIFS

- Répondre aux besoins générés par la crise sanitaire ;
- Adapter les réponses du service public aux nouveaux besoins ;
- Inventer des nouveaux dispositifs répondant aux enjeux des années à venir.

DÉROULÉ DU PROJET

Publics : enfants, jeunes, familles, femmes isolées, personnes âgées...

Freins : financiers, complexité, incertitudes

Ressources humaines : mobilisation des agents des services municipaux, des professionnels et des bénévoles de la société civile

Méthodologie : transversale et collaborative (plus de 150 actions dans 10 domaines)

3 clés de réussite : le collectif, les expérimentations, l'adaptation des compétences

Budget : 500 000€ par an

Quelques actions remarquables en direction des enfants et des familles

- Les distributions alimentaires
- La prévention des impayés locatifs
- Le centre de vaccination
- Les coups de pouce réussite
- Le chèque eau
- Les espaces sans tabac
- La création du pôle pédiatrique de prévention précoce des troubles du langage et du neurodéveloppement

Le plan des nouvelles solidarités est un organisme vivant, qui ne cesse d'évoluer et de s'adapter aux situations et au contexte

3 Facteurs de réussite mobilisés par les municipalités



RENFORCER LE REPÉRAGE ET L'IDENTIFICATION DES BESOINS DES ENFANTS EN SITUATION DE PAUVRETÉ



Cela peut se traduire par :

- Les analyses des besoins sociaux auprès des familles sont pilotées par le CCAS en lien avec les centres sociaux. Il est important d'en faire un outil de transversalité et d'impliquer l'ensemble des services dans l'identification des publics (lorsque questionnaire) mais également l'utilisation de la donnée.
- Elargir les Projets éducatifs de territoires de l'échelle de Ville à celle d'intercommunalité, et en faire des outils de coordination fédérateurs entre les services, centres sociaux et avec les associations pour repérer, identifier et agir auprès des familles les plus pauvres.
- Des fiches de liaisons peuvent être proposées par la collectivité auprès des enseignants afin de favoriser le repérage des familles et enfants en difficulté : cela permet ainsi de les prendre plus facilement en charge.
- Le repérage mis en place par le CCAS permet de financer

certain services ou d'en faciliter l'accès pour les familles en difficultés. L'échelonnement des paiements est possible.

- Les Contrats de Ville peuvent inscrire une prise en charge pour les activités sportives pour les familles des quartiers de la Politique de la Ville. Le Projet de Réussite éducative de la municipalité peut intervenir pour aider les familles sur les inscriptions en centre de loisirs ou sur la restauration scolaire (fonds dédié).

La mobilisation des ressources humaines et financières est cruciale pour mettre en œuvre efficacement le repérage et l'identification des besoins des enfants en situation de pauvreté. Cela nécessite une collaboration étroite entre les différents services municipaux, de la transversalité entre CCAS, PMI, service scolarité..., ainsi qu'une volonté politique de soutenir ces efforts (portage du plan Ville amie des enfants par le Directeur général adjoints en charge des politiques de services aux habitants).



Facteurs clés de succès

- ❑ Le repérage efficace des enfants en situation de pauvreté fait par les enseignants, le personnel technique et d'animation.
- ❑ La transversalité entre les différents services et acteurs (CCAS, services sociaux du département et PMI, animateurs, service scolarité, services petite enfance) est essentielle dans cette action d'identification des besoins des enfants en situation de pauvreté.
- ❑ Le budget et les moyens financiers restent également des clés de réussite : notamment les collectivités peuvent étendre

leurs prises en charge dans le cadre du Programme de Réussite éducative (PRE) au-delà des quartiers Politiques de la ville.

Les principaux obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de ces actions sont le manque de moyens financiers et humains (manque de personnel et/ou de temps), le manque de transversalité, ou encore le cloisonnement du Programme de Réussite éducative où l'action et les moyens financiers sont concentrés sur les quartiers prioritaires, alors que les enfants en difficultés sont aussi dans les autres quartiers de la ville.



FAVORISER LA TRANSVERSALITÉ ET LE TRAVAIL PARTENARIAL DANS LES PROJETS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE DES ENFANTS



Cela peut se traduire par :

- Elaborer des diagnostics précis pour comprendre et répondre aux besoins des familles les plus précaires. Exemple : Observatoire de l'enfance sur les places d'accueil pour les 0-3 ans. Une meilleure attention doit également être portée à la visibilité et utilisation des données par l'ensemble des services qui peuvent être concernés, pour faciliter les croisements.
- Préciser les partenariats à mettre en place dans le cadre des actions et stratégies enfance/jeunesse. Exemple : Dessiner une stratégie pour rééquilibrer sur le territoire les modes de

garde dans le Service public de la petite enfance.

- Renforcer l'agilité de l'organisation des services. Cela permettra par exemple de faciliter les procédures d'inscription aux activités périscolaires et sportives pour les familles en grande difficulté.
- Permettre la gratuité d'accès à l'ensemble du périscolaire et du centre de loisirs pour les familles en précarité sur étude de dossier lors des Conseils d'Administration du CCAS.



Facteurs clés de succès

- ❑ Associer l'ensemble des acteurs potentiels et concernés, notamment les élus, les associations et les enfants et jeunes, dans une démarche de diagnostic partagé, au plan d'action Ville amie des enfants (VAE).
- ❑ Aller vers les publics vulnérables sur leurs lieux de vie pour les associer directement.
- ❑ Accroître la collaboration entre les services municipaux (entre chefs de services et en lien avec le DGA) pour faire du plan d'action Ville amie des enfants (VAE) un outil de transversalité (enfance, petite enfance, habitat, solidarité et vie sociale, politique ville et centres sociaux, etc.)

Plusieurs freins entravent régulièrement la mise en place d'actions transversales pour lutter contre la pauvreté des enfants. Il est ainsi nécessaire de renforcer la communication interne entre les acteurs pour faciliter les échanges et rendre l'action plus efficace. La difficulté à partager des enjeux communs doit être également surmontée en facilitant la compréhension et le partage des objectifs entre acteurs. La disponibilité et l'agilité des équipes doivent également être encouragées. Par ailleurs, les lourdeurs administratives représentent un réel frein et doivent être simplifiées pour éviter les blocages bureaucratiques. Enfin, il est crucial de travailler à lever les idées reçues qui peuvent freiner les initiatives.



SENSIBILISER, FORMER ET OUTILLER LES AGENTS AU REPÉRAGE, À L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET FAMILLES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET AUX ENJEUX QUE SOULÈVE CETTE THÉMATIQUE



Facteurs clés de succès

- ❑ Créer une dynamique partenariale basée sur une connaissance et une expertise du territoire. Une connaissance approfondie des spécificités locales permet d'adapter les interventions aux besoins réels des enfants et des familles.

- ❑ Une collaboration étroite entre les services municipaux, les associations, l'Éducation Nationale et les services de santé est essentielle. Les enseignants et personnels éducatifs doivent être formés à repérer les signes de pauvreté et de précarité et à comprendre les impacts sur les enfants.



RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES FAMILLES EN SITUATION DE PAUVRETÉ



Cela peut se traduire par :

- Accompagner les familles dans leurs démarches administratives et les orienter.
- Organiser des animations en pied d'immeubles pour favoriser le "aller vers" et être au plus près des familles en situation de précarité.
- Ouvrir de nouvelles structures (centres sociaux) et des lieux d'accueil d'enfants (6-11 ans) accueillant les parents. Les centres sociaux doivent avoir avec des espaces adaptés aux enfants (et du personnel éducatif pour favoriser leur prise en charge pendant les activités dédiées aux adultes).
- Développer les espaces de rencontre tels que le café des parents ou les sorties familles organisées par les centres sociaux.
- Mettre en place des référents santé et familles.

Pour mobiliser les ressources adéquates, il est essentiel d'avoir des agents qualifiés dans différents domaines qui puissent orienter les familles, de veiller à ce que les animations soient accessibles à tous sur le plan linguistique et culturel, d'associer les divers partenaires et de définir le budget associé.



Facteurs clés de succès

- ❑ L'implication des partenaires et des usagers dès les premières étapes de l'action : associer les enfants et les familles aux projets qui concernent leur environnement afin de renforcer les liens sociaux et lutter contre l'isolement des familles en situation de pauvreté.
 - ❑ Travailler avec les lieux et acteurs qui sont au plus près des familles (épicerie sociale, actions ou associations en pieds d'immeubles, etc.) ;
 - ❑ Etablir des objectifs communs entre la municipalité et ses partenaires autour du lien social (l'inscrire dans les priorités des Contrats de ville par exemple).
- Les principaux freins rencontrés incluent la nécessité de faire adhérer les familles à la démarche, d'acquiescer leur confiance et d'identifier les familles en question. Les barrières linguistiques et culturelles peuvent également être des freins à la création de liens sociaux, il faut donc les surmonter et mettre en place des dispositifs de prise en charge, dans l'objectif de créer ou recréer du lien et de rétablir la confiance.





Le Plan de lutte contre les exclusions 2022-2026 de la Ville de Lille répond à l'ambition municipale de mener une politique en matière de lutte contre les exclusions et la pauvreté des enfants. La ville de Lille souhaite garantir à tous les enfants le droit inconditionnel à l'éducation reconnue par la Convention internationale des droits de l'enfant ratifiée en 1989.

Cela se traduit notamment par l'ambition de lutter contre les déterminismes et de réduire les inégalités :

→ Garantir la gratuité de l'enseignement et l'accès aux activités de loisirs, périscolaires (gratuité des fournitures scolaires, tarif adapté, tarification sociale pour la restauration scolaire).

→ Garantir l'accès aux loisirs à travers des tarifs adaptés pour fréquenter les équipements de la ville en allant jusqu'à la gratuité pour les enfants lillois (zoo, fermes pédagogiques, halle de glisse, piscine). Développement du dispositif d'aide à la licence sportive pour inciter la pratique sportive des enfants dans les clubs.

CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Taux de pauvreté

Les territoires de Lille, Hellemmes et Lomme (LHL) présentent un taux de pauvreté de 26 %, supérieur à la moyenne nationale de 14,6 %. Les taux de pauvreté sont de 16 % à Nantes, 19 % à Rennes, 21 % à Nice, 25 % à Strasbourg, 26 % à Marseille et 27 % à Montpellier.

La concentration de ménages en situation de pauvreté monétaire à LHL, notamment dans les quartiers les plus dotés de logements sociaux, s'explique par une politique assumée par la ville de Lille, de maintien des catégories populaires en respectant les objectifs de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU).

Familles monoparentales

En 2018, LHL comptait près de 11 000 familles monoparentales sur 121 415 ménages, soit 9% de leur population. L'attractivité de Lille pour les parents isolés s'explique par la disponibilité de services de proximité comme le logement social, les transports en commun et divers services sociaux.

Sur 121 415 ménages, Lille-Hellemmes-Lomme comptaient un peu moins de 11 000 familles monoparentales en 2018, soit 9 % de la population des trois communes. Ce chiffre s'explique en partie par l'attractivité que représente une ville telle que Lille pour les parents isolés, offrant de nombreux services en proximité (logement social, transports en commun, tarifs sociaux pour la cantine, aide à la licence sportive, fournitures scolaires gratuites, crèche). En cela, la situation de Lille est très semblable à celle de nombreuses grandes villes.

Avec le concours du CCAS, le **plan de lutte contre les exclusions** fait de l'accès aux dispositifs favorisant le développement de l'enfant, une priorité.

Exemple : repérage des enfants, organisation des permanences hors les murs au plus près des plus fragiles, attention particulière portée aux familles monoparentales (femmes isolées).

Avec le dispositif de réussite éducative, le plan de lutte accompagne les familles et les enfants les plus vulnérables, améliore l'accès aux soins, aux apprentissages et au soutien éducatif.

La ville se mobilise pour faciliter la scolarisation des enfants Roms et des gens du voyage au moyen d'un **dispositif d'accompagnement** pour favoriser l'assiduité à l'école, aux activités périscolaires et extrascolaires, etc.

Sans-abrisme

En France, le nombre de personnes sans domicile a doublé depuis 2012 pour atteindre 300 000 personnes. Dans la Métropole Européenne de Lille. En parallèle, le nombre de nuitées hôtelières a quintuplé en onze ans (passant de 14 000 en 2010 à 74 000 en 2021).

Environ 1800 ménages étaient sans abri en mars 2020. Au 1er octobre 2022, la CMAO indique que 730 familles étaient sur liste d'attente pour un hébergement et 77 familles, soit 325 personnes dont 50% de mineurs, vivaient dans des bidonvilles ou des squats.

Lille dispose d'environ 2 350 places d'hébergement d'urgence pérennes en octobre 2022, dont 650 places d'hébergement d'urgence, 700 logements d'insertion, 1000 logements adaptés. Cela représente environ un tiers des places disponibles dans l'arrondissement de Lille et 25 % des places disponibles dans le Département du Nord, alors que Lille ne concentre que 9% de la population du département.

Hébergement d'urgence

Le CCAS travaille avec l'État et les associations du territoire pour assurer des hébergements au plus grand nombre. 54 nouvelles places d'hébergement pour des familles avec enfants ont été ouvertes dans l'ancien collège Saint-Exupéry, en partenariat avec la Sauvegarde du Nord. Un village d'insertion accueille depuis 2009 des familles roms mobilisées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle dans le quartier de Fives.

LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS 2022-2026

Le PLCE, adopté par le conseil municipal en janvier 2023 s'adresse à tous les habitants de la municipalité. Cependant, certaines actions concernent plus spécifiquement les enfants :

Des services publics plus proches, plus accessibles, plus efficaces

➔ Action 1 : Assurer à tous les Lillois un accueil physique dans les services publics

Cette initiative vise à aider les familles à faire valoir leurs droits, en leur offrant conseil et accompagnement face à la complexité administrative et aux difficultés pour identifier les bons interlocuteurs.

➔ Action 3 : Faciliter la délivrance d'aides financières d'urgence du CCAS

Le CCAS de Lille travaille à l'élaboration de critères plus adaptés pour rendre les aides financières d'urgence plus accessibles aux familles monoparentales, en couvrant des besoins comme les loisirs, la mobilité et les projets familiaux.

Accompagner la parentalité

➔ Action 14 : Accompagner les parents d'élèves éloignés du numérique

Le CCAS de Lille, en partenariat avec Emmaüs Connect, propose des formations spécifiques pour aider les parents éloignés du numérique à suivre la scolarisation de leurs enfants (pronote, etc.), en réponse à l'importance croissante des outils numériques éducatifs.

Accompagner la maîtrise du budget

➔ Action 24 : Favoriser l'accès des Lillois à une couverture santé

Le CCAS de Lille développe une mutuelle à tarif réduit pour les familles ne pouvant bénéficier des « couvertures sociales » et n'ayant pas les moyens de financer une mutuelle classique.

➔ Action 25 : Lutter contre la précarité menstruelle

Les protections périodiques représentent en coût non négligeable pour les femmes et les familles. Le CCAS et la Ville de Lille mettent en place un dispositif de collecte et de distribution pérenne de protections périodiques pour aider les femmes et les familles, et réduire l'impact de la précarité menstruelle sur la scolarisation des jeunes filles.

➔ Action 38 : Proposer une assurance habitation à prix réduit (par le biais d'achats groupés), dans le même esprit que la mutuelle, pour la rendre accessible à tous.

➔ Action 41 : Anticiper les difficultés et accompagner les personnes en situation d'impayé de loyer du parc social

Le CCAS travaille avec les bailleurs sociaux à une identification bien plus en amont des difficultés financières des familles, afin de proposer au plus tôt un accompagnement social et budgétaire.

➔ Action 37 : Promouvoir le dispositif lillois d'encadrement des loyers

S'agissant du parc privé, de nombreux logements ne respectent pas aujourd'hui l'encadrement des loyers. Le CCAS travaille à une meilleure information des publics sur ce dispositif encore mal connu et accompagnera les familles dans le respect de cette mesure.

Violences conjugales et intrafamiliales

➔ Action 32 : Faciliter la mise à l'abri des femmes victimes de violences

Le CCAS, en lien avec l'État et les associations, travaille à l'ouverture de nouvelles places d'hébergement d'urgence.

Lever les freins à la reprise d'activité pour les familles monoparentales

➔ Action 44 : Des places de crèche supplémentaires disponibles pour les personnes en reprise d'activité.



© UNICEF/UN1532976/Depoi

4

AGIR SUR LES MULTIPLES DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ – ACTIONS SECTORIELLES

La lutte contre la pauvreté exige une approche stratégique globale et coordonnée, prenant en compte les multiples dimensions de ce défi complexe. Les actions sectorielles déployées par les villes et les différentes parties prenantes, visent à répondre à des besoins fondamentaux et des aspects spécifiques des populations vulnérables, afin de favoriser leur inclusion sociale et économique.

Parmi ces actions, certaines se concentrent sur l'accès à une alimentation saine et suffisante, reconnaissant le rôle crucial dans la santé et le bien-être de l'enfant. D'autres initiatives sont axées sur l'accueil et l'accompagnement des enfants sans

domicile, afin de leur offrir un soutien adapté et de prévenir les situations de précarité futures. De même, des programmes sont mis en place pour favoriser l'accès à une éducation de qualité et promouvoir l'égalité des chances dès le plus jeune âge, ainsi que l'accès aux soins de santé, afin de prévenir et de traiter les problèmes de santé associés à la pauvreté. En outre, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports est promu comme vecteur d'épanouissement et de cohésion sociale.

Comment ces initiatives sectorielles contribuent-elles à atténuer les effets de la pauvreté sur les enfants et les familles ?

1 Education : le Programme de réussite éducative

CONTEXTE

Mis en place en 2005, le dispositif Programme de réussite éducative (PRE)² est né du Plan de cohésion sociale et de la loi de programmation pour la cohésion sociale, promulguée la même année. Il a pour but la **prise en charge individualisée des enfants « en fragilité »** à partir de 2 ans et jusqu'à 18 ans. Principalement porté au **niveau communal**, le dispositif répond à un double enjeu consistant à recueillir la **pleine adhésion des familles** pour bénéficier de l'accompagnement de leur enfant, et à **s'appuyer sur le droit commun** existant afin de collaborer avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire (enseignants, directeurs d'école, assistances sociales, médecins scolaire, associations, etc.).

2. [Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale \(article 128\)](#)

L'Agence nationale de la cohésion des territoires est le principal financeur du dispositif. Elle mobilise 70 millions d'euros de crédits de l'État, ce qui représente 70 % du financement total de ce dispositif, avant celui des communes et des EPCI (communautés d'agglomérations ou de villes) qui le financent à hauteur de 22 %.

LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Les bénéficiaires du Programme de réussite éducative (PRE) sont les enfants, les jeunes ainsi que leurs familles résidant dans les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** ou scolarisés dans un établissement scolaire relevant de l'éducation prioritaire : les **réseaux d'éducation prioritaire** (REP) et les **réseaux d'éducation prioritaire renforcée** (REP+). Certaines

FAVORISER L'ACCES A UNE ALIMENTATION SAIN ET SUFFISANTE

- La **restauration collective** est un levier que peuvent mobiliser les collectivités pour lutter contre la précarité alimentaire en **permettant aux enfants en situation de pauvreté de bénéficier d'un repas complet et équilibré**. L'accès des enfants en situation de pauvreté aux services de restauration scolaire peut être favorisée par la mise en place d'une **tarification sociale** tenant compte des situations sociales et financières spécifiques et pouvant aller jusqu'à la gratuité pour les familles les plus démunies.

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENFANTS SANS-DOMICILE

- En tant qu'acteurs de proximité, les villes peuvent contribuer au **repérage et à l'orientation des personnes sans-domicile** en initiant des opérations de dénombrement (**Nuits des Solidarités**) ou encore en renforçant leur **coopération avec les SIAO et acteurs de la veille sociale**.
- Les villes peuvent favoriser l'hébergement des familles sans-abri en **facilitant la création de places d'hébergement** (recensement des locaux communaux et intercommunaux disponibles et aménagement). Elle peuvent également favoriser leur accès au logement en **permettant la production de logements sociaux**.
- Les villes peuvent s'impliquer dans la **résorption des bidonvilles**, tant en contribuant à l'**accompagnement global des familles vers l'accès au droit commun** qu'en **sécurisant les conditions de vie des habitants**.

FAVORISER L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Les villes ont une compétence facultative en matière d'accueil du jeune enfant qui constitue un véritable levier de prévention et de réduction des inégalités sociales. Afin de favoriser l'accès des familles en situation de pauvreté aux modes d'accueil, les villes peuvent **diversifier leur offre** afin de s'adapter aux besoins spécifiques et **renforcer l'information et l'orientation des familles** (notamment via les relais petite enfance).
- Les villes peuvent favoriser le **développement de dispositifs « d'aller vers »** les familles éloignées des modes d'accueil (développement d'action « hors les murs », déploiement de médiateurs petite enfance, actions coordonnées des acteurs de la petite enfance et des acteurs de la lutte contre la pauvreté, etc.)

GARANTIR L'ACCES A L'EDUCATION

- Compétentes pour le recensement et l'inscription des enfants d'âge scolaire, les villes peuvent contribuer au **repérage des enfants vulnérables éloignés de l'école et à l'observation de leurs besoins** (mise en œuvre d'un observatoire de la non-scolarisation). Elle peuvent aussi **faciliter les démarches administratives d'inscription et accompagner les familles** dans ces démarches (veiller au respect du décret du 29 juin 2020).
- Les villes peuvent consacrer des budgets spécifiques (ex : Caisse des écoles) pour **soutenir les familles en situation de pauvreté dans les dépenses liées à l'éducation** (fournitures scolaires, sorties scolaires, etc.)
- Les **Programmes de réussite éducative** portés par les communes peuvent permettre un **accompagnement global** des enfants en situation de pauvreté.

FAVORISER L'ACCES AUX SOINS

- Si les communes ont des compétences limitées en matière de santé, elle peuvent toutefois favoriser l'accès aux soins des enfants en situation de pauvreté à travers **leurs multiples partenariats (contrats locaux de santé) et l'orientation des enfants et familles vers les dispositifs existants sur le territoire** (via les CCAS, les écoles, les services d'accueil du jeune enfant, etc.)
- Les villes peuvent **soutenir le développement de dispositifs visant à "aller vers"** les enfants et les familles en situation de grande pauvreté pour développer des actions de promotion de la santé et accompagner les personnes dans leur parcours de soins.

FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS

- Les villes peuvent favoriser l'accès à leurs offres culturelle, sportive, de loisirs en mettant en place une **tarification sociale** et des **critères d'accès adaptés** aux enfants en situation de pauvreté.
- Les villes peuvent soutenir **la formation des agents à la prise en compte et à l'accompagnement** des publics vulnérables et notamment des enfants en situation de pauvreté.
- Les villes peuvent **assurer le travail transversal mené entre les CCAS, les directions de l'enfance, des sports et de la culture**.
- Les villes peuvent **favoriser le développement de projets** incluant des actions de médiation culturelles, artistiques, sportives et scientifiques (**programme Respirations**).



communes étendent le Programme de réussite éducative à l'ensemble de leur territoire : il s'agit alors d'une action volontariste, portée par des municipalités qui ont constaté que des familles et enfants pauvres résident en dehors des quartiers prioritaires.

Le repérage se fait souvent en milieu scolaire, sur la base de **critères multiples** : état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux, etc. Le PRE s'étend ainsi de l'école maternelle au collège ou lycée dans certains cas. Le dispositif repose sur une **approche globale** des difficultés rencontrées par les enfants, ainsi qu'une double volonté de **placer la famille au centre de l'action** et amener les **différents acteurs du champ éducatif à coopérer**. Son fonctionnement varie en fonction des municipalités malgré des caractéristiques communes prédéfinies.

Au niveau local, l'équipe qui pilote le PRE conduit un travail de **coordination et d'animation** avec les **partenaires institutionnels** : l'Éducation nationale, les services de la ville, la Caisse d'allocations familiales, les services du Conseil départemental (aide sociale, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, etc.), l'Agence régionale de santé, le Conseil régional ainsi qu'avec les associations locales. Les partenaires institutionnels sont généralement partie prenante du comité de pilotage, qui se prononce sur les orientations, le budget, la programmation des actions et leur évaluation.

Les professionnels tels que les assistantes sociales, infirmières, psychologues, médecins, directeurs d'école...constituent les **équipes pluridisciplinaires de soutien** (EPS)³. Elles ont pour mission d'analyser les difficultés de chaque enfant et de proposer **des actions de remédiation**. Pour chaque PRE, un **coordinateur** est chargé de l'articulation du parcours et du suivi individualisé des enfants bénéficiaires en proposant des aides dans différents domaines (scolaire, social, sanitaire, culturel et sportif) en accord avec les familles. Lorsque la taille du dispositif le nécessite, le coordinateur peut disposer de **référents** de parcours en charge d'un certain nombre d'enfants et de leur suivi.

UN PROGRAMME REPOSANT PRINCIPALEMENT SUR 4 AXES

1. L'identification des difficultés de l'enfant par une approche globale et systémique : un adulte repère des fragilités chez

un élève (problème de santé ou de comportement, difficultés familiales, signes de décrochage scolaire...). La situation de l'enfant peut être étudiée en commission éducative, afin de déterminer si le Programme de réussite éducative constitue la réponse la plus adaptée à ses besoins.

2. L'établissement d'un diagnostic de la situation selon le principe de libre adhésion des familles :

la famille doit être concertée et doit accepter que son enfant bénéficie du Programme de réussite éducative. La situation de l'élève est ensuite exposée à l'équipe pluridisciplinaire de soutien. Ces différents partenaires élaborent ainsi un diagnostic global de la situation et proposent :

- Les objectifs du parcours
- Les actions à mettre en place
- La durée du parcours
- Le référent de parcours

3. La proposition d'un parcours éducatif adapté et la mise en réseau des acteurs éducatifs locaux :

la diversité des élèves est une réalité qui est prise en compte dans la construction du parcours de réussite éducative grâce à des propositions de différenciations ; permettant à chaque enfant d'obtenir une réponse adaptée à leurs besoins et difficultés.

4. Le suivi et l'évaluation individualisée pour chaque enfant et chaque parcours :

une évaluation intermédiaire peut être prévue selon les cas et la durée du parcours, afin de l'adapter à la situation de chaque enfant. Une évaluation finale est effectuée en fin de parcours, afin de mesurer l'amélioration de la situation de l'enfant ou de prévoir un renouvellement ou une poursuite du parcours si besoin.



Pour aller plus loin

[Livret des bonnes pratiques mises en œuvre par les Programmes de réussite éducative, Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, 2019.](#)



3. Circulaire de la DIV du 14 février 2006 relative à la mise en œuvre du programme réussite éducative



Le Programme de Réussite Éducative est porté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Oyonnax et est mis en œuvre dans le cadre de la Politique de la Ville.

Publics : enfants à partir de 2 ans, résidant à Oyonnax, Bellignat et Arbent, présentant des signes de fragilité (scolaires, éducatives, sociales, familiales et sanitaires).

Ressources humaines : 1 coordinatrice et 3 référentes éducatives.

Le parcours individualisé est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de soutien, signataire de la charte constitutive et de confidentialité.

Budget annuel : 210 000 000 €

Méthodologie employée :

1. Repérage et identification des enfants en situation fragile ;
2. Contact avec la famille : présentation du dispositif et obtention de l'accord des parents ;
3. Diagnostic partagé : évaluation de la situation en collaboration avec l'entourage de l'enfant (familial, scolaire et extra-scolaire) par les référents éducatifs ;
4. Définition des objectifs du parcours éducatif et recensement des besoins et des attentes de la famille et de l'enfant ;
5. Mise en place d'une équipe pluridisciplinaire de soutien afin de mettre en commun des informations, réflexion, et propositions de pistes d'actions listées sous forme d'objectifs ;

6. Déploiement du parcours éducatif et accompagnement de l'enfant et de sa famille ;

7. Bilan : évaluation des résultats et validation de la sortie de l'enfant et de sa famille du dispositif.

Partenaires mobilisés ou pôle ressources

→ **Professionnels de santé** : Orthophonistes en libéral (Lyon, Cuttura, Saint Martin du Fresne, Arbent), HFME à Bron : centre des ressources et des troubles des apprentissages, Hôpital Pierre Wertheimer (centre d'évaluation et de traitement de la douleur), Psychologues, Ergothérapeutes, Neuropsychologues en libéral - Ophtalmologue, ORL, Orthoptistes (Oyonnax et extérieur), pédiatres, médecins traitants.

→ **Institutions et Associations** : MDPH, Conseil Départemental (CDS/PMI, ASE et CPEF), Sauvegarde de l'enfance (ADSEA), Centres Sociaux, Accueils de loisirs, CLAS, Actions parentalités, CLAE, bibliothèque, ludothèque, clubs sportifs, cinéma, colonies apprenantes... - Mairie d'Oyonnax, de Bellignat et d'Arbent (périscolaire, cantine CCAS), Éducation Nationale - CAF (médiation familiale, accès aux droits), associations comme la Croix Rouge et les Restos du Cœur.

→ **Orientation et Insertion Professionnelle** : CIO, Portes ouvertes d'établissements, PRA, Mission Locale (Oyonnax, Bellegarde Gex (MLOBG)), Pôle Emploi, PASS, Association Vilhop'Ain, CPAM, Dynacité, action Ain pulsion, orientation et colos apprenantes, Aire de jeux, E2C01, CAPSO.

2 Petite enfance : la politique des 1000 premiers jours

Les 1000 premiers jours (période s'étendant du quatrième mois de grossesse aux deux ans de l'enfant) constituent une **période sensible du développement et de la sécurisation de l'enfant**, durant laquelle sont posés les jalons de son apprentissage, de ses compétences sociales et de sa santé physique et mentale. Cette période offre l'opportunité de **créer des environnements protecteurs, sains et sûrs dans lesquels l'enfant pourra s'épanouir et explorer pleinement ses capacités**, mais c'est aussi un moment clé pour **agir contre les inégalités sociales et leur reproduction**, et pour donner à chaque enfant un départ équitable dans la vie. L'investissement social dans la petite enfance est ainsi reconnu comme un **levier de prévention et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**.

LA POLITIQUE DES 1000 PREMIERS JOURS



Appuyé sur les recommandations du [rapport de la Commission des 1000 premiers jours](#)⁴ installé par le Président de la République en 2019 et présidée par Boris Cyrulnik, le chantier des 1000 premiers jours promeut une nouvelle politique publique conçue autour des **besoins du jeune enfant et de ses parents**. Celle-ci a pour ambition de proposer une **approche globale et décloisonnée** en encourageant les **échanges et la**

4. Rapport de la Commission des 1000 premiers jours, Ministère des Solidarités et de la Santé, Septembre 2020. <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>

coordination entre les différents professionnels et services des 1000 premiers jours (secteurs de la santé, du social, de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité). Elle vise également à **assurer une certaine continuité** entre le temps de la grossesse, celui de la naissance, des premières semaines et celui des premières années.

Un chantier national reposant sur 5 axes

1. La consolidation d'un « parcours des 1000 premiers jours » avec un suivi renforcé durant toute la maternité : généralisation de l'entretien prénatal précoce au quatrième mois de grossesse ; renforcement des moyens de la protection maternelle et infantile ; généralisation des visites à domicile mère-enfant ; etc.

2. Un accompagnement renforcé pour les personnes aux besoins spécifiques : création d'unités parents-enfants pour les parents souffrant de troubles psychiques, déploiement d'équipes mobiles en psychiatrie périnatale ; développement de services d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap ; [expérimentation « Référent parcours périnatalité »](#).

3. L'amélioration de la qualité de l'accueil du jeune enfant : réforme des modes d'accueil du jeune enfant ([ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021](#) / [décret n°2021-1131 du 30 août 2021](#) / [décret n°2021-1132 du 30 août 2021](#)) avec notamment l'adoption d'une [charte nationale d'accueil du jeune enfant](#) ; développement de la formation continue ; [recensement et valorisation des solutions d'accueil en horaires atypiques](#) ; renforcement du rôle des [Relais petite enfance](#), etc.

4. La mise à disposition d'informations simples, accessibles et fiables sur les 1000 premiers jours : élaboration du [livret des 1000 premiers jours](#) reprenant les principaux messages clés et adressé aux parents par les Caf ; création du site [1000-premiers-jours.fr](#) ; création de l'[application des 1000 premiers jours](#) ; prévention de l'épuisement parental et développement de solutions de répit ; etc.

5. Donner du temps supplémentaire pour la construction de la relation parent-enfant : allongement du congé paternité (passage de 14 à 28 jours) ; réflexion autour de la conciliation des temps professionnel et familial ([rapport Damon-Heydemann](#)).

FOCUS SUR LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Annoncée le 1^{er} juin 2023 par Elisabeth Borne, Première Ministre, suite à une concertation sur 30 territoires, la création d'un Service public de la petite enfance vise à **garantir à chaque famille l'accès à un mode d'accueil du jeune enfant**. Plusieurs chantiers ont été annoncés :

- **Le renforcement de la coordination des acteurs et la clarification des compétences**, notamment en confortant les communes (et EPCI) dans leur rôle d'organisation de l'offre d'accueil sur le territoire.
- **Le déploiement de moyens supplémentaires** (+ 5 milliards d'euros d'ici la fin du quinquennat) pour créer 100 000 places supplémentaires d'ici 2027 (et 200 000 places d'ici 2030) et pour renforcer les CAF dans leur mission d'ingénierie.
- **Le renforcement de l'accessibilité des modes d'accueil** avec dès 2025, une harmonisation des restes à charge pour l'accueil individuel et collectif, une élévation du plafond du crédit d'impôt pour la garde d'enfant et un soutien renforcé aux familles monoparentales.
- **L'amélioration de l'information et de l'orientation des familles et une meilleure adaptation à leurs besoins :** l'implantation de relai petite enfance (RPE) sera obligatoire pour les villes de plus de 10 000 habitants ; labélisation de 1000 crèches AVIP supplémentaires ; développement des modes d'accueil « atypiques » comme les LAEP ou les dispositifs passerelle crèche-école maternelle ; création d'un fond d'innovation de la petite enfance doté de 10 millions d'euros pour accompagner des projets innovants à destination des familles en difficulté.
- **Renforcer la qualité des modes d'accueil :** amélioration des conditions de travail des professionnels et renforcement de l'attractivité des métiers de la petite enfance (concertation en cours) ; renforcement de la formation initiale et continue ; renforcement de la capacité d'alerte, de suivi et de contrôle.

La mise en œuvre territoriale

La politique des 1000 premiers jours peut se décliner sur le territoire à travers :

→ **Les appels à projets régionaux « 1000 premiers jours de l'enfant »** lancés par les Agences Régionales de Santé (ARS) et les Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi et des Solidarités (DREETS), sur la base du volontariat. Ces derniers ont pour objectif de soutenir des projets construits à partir des besoins des enfants et des parents, adaptés à leur quotidien et à leur lieu de vie, réunissant les services et professionnels des secteurs sanitaire et social, pour un meilleur accompagnement des parents et au bénéfice du développement et de la santé de l'enfant. En 2022, les appels à projets « 1000 premiers jours » étaient encadrés par [l'instruction SGMCAS/2022/106](#).

→ **Les Fonds d'innovation pour la petite enfance** (Pacte des solidarités) succèdent à l'appel à manifestation d'intérêt « accueil pour tous » (Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté). Les Fonds d'innovation pour la petite enfance ont pour objectif d'approfondir la qualité d'accueil des enfants et la qualité de vie au travail des professionnels, de diversifier et développer les solutions d'accueil (notamment décalé ou atypique), de mieux informer et accompagner les familles, et de renouveler les formes de soutien à l'accueil individuel (par le biais des maisons d'assistantes et d'assistants maternels par exemple). - Un [cahier des charges](#) encadre ces appels à projets.





La période des 1000 premiers jours de l'enfant constitue une période particulièrement sensible pour son développement et sa sécurisation. Elle constitue les prémises de la santé et du bien-être de l'individu tout au long de la vie. Le projet de la collectivité repose sur une approche centrée sur les besoins des enfants, leurs compétences et les conditions de leur construction psychique, affective, cognitive et sociale. Les enjeux du développement de l'enfant et de ses besoins fondamentaux dépassent les préoccupations nutritionnelles et médicales.

Le projet de la ville répond à plusieurs enjeux :

- La mise en œuvre des propositions du rapport 1000 premiers jours qui répondent à des besoins identifiés sur le territoire communal ;
- L'existence de fortes inégalités sociales concernant l'accès à l'information ;
- La diversité des actions nécessitant une mutualisation des compétences et actions pour une dynamique globale favorable aux enfants et aux parents les plus éloignés des soins ;
- La nécessité d'agir en faveur des droits fondamentaux des enfants en situation de vulnérabilité, devant être protégés et accompagnés ;
- L'amélioration de la situation actuelle liée à l'éloignement des structures de conseil et d'accompagnement des parents ;

→ La proposition d'appui et d'aide à la parentalité en ciblant le rôle des futurs parents et les liens parentaux nécessaires pour la construction psychique, affective, cognitive et sociale de leur enfant.

→ La concrétisation des objectifs de la ville dans des lieux « Maisons des 1000 premiers jours itinérantes » offrant des informations et un panel de services dédiés aux futurs parents.

OBJECTIFS

- Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité ;
- Favoriser l'accès à l'éveil artistique et culturel pour les enfants en grande précarité : leurs effets positifs pour le développement cognitif et social sont aujourd'hui bien connus ;
- Choisir d'investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents par la mise en œuvre de 5 Maisons des 1000 premiers jours itinérantes.

Publics : parents en attente d'un bébé, parents d'enfants en bas âges, entourage de l'enfant.

Freins : Communication, déplacements.

Ressources humaines : 1 chargée de mission 1000 premiers jours et 1 secrétaire

3 Logement et politique de lutte contre le sans-abrisme

Depuis plusieurs années, un **accroissement des difficultés pour accéder au logement** est constaté par les associations, les pouvoirs publics et les personnes concernées (notamment dû à une pénurie de logements abordables). De cette situation découle une **saturation des dispositifs d'hébergement** et l'impossibilité de pourvoir l'ensemble des demandes adressées au numéro d'urgence 115, se traduisant inévitablement par une **augmentation du nombre de personnes sans-abri** (personnes dormant dans la rue ou tout autre lieu non prévu pour l'habitat). Dans son 29^e [rapport annuel sur l'état du mal-logement en France](#)⁵, la Fondation Abbé Pierre estime que le nombre de personnes sans-domicile a **augmenté de 130% entre 2012 et 2023**.

Les familles constituent une part importante et croissante de la population sans-domicile. En août 2023, l'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité recensaient au moins **1 990 enfants privés d'un logement** dans leur [Baromètre enfants à la rue](#), soit **2,5 fois plus qu'il y a 18 mois**.

L'absence de domicile, la précarité et l'insécurité qui en découlent **portent atteinte aux droits les plus élémentaires des enfants**.

→ Comprendre et connaître les personnes sans domicile : [cette publication de l'Insee](#)⁶ permet de définir l'hétérogénéité des personnes sans domicile et leurs parcours de vie.

→ Consultez le [rapport « Grandir sans chez-soi »](#) de l'UNICEF France et du Samu social de Paris⁷. QR CODE

→ Découvrez le [Baromètre « enfants à la rue »](#) de la Fédération des acteurs de la solidarité et de l'UNICEF France (août 2023).

5. L'état du mal logement en France 2024, Fondation Abbé Pierre, Janvier 2024. <https://www.fondation-abbé-pierre.fr/sites/default/files/2024-01/REML2024.pdf>

6. Le blog de l'INSEE, Connaître les personnes sans domicile est encore plus important que les dénombrer. Avril 2021.

7. UNICEF France, Samusocial de Paris, Santé publique France. *Grandir sans chez-soi - Quand l'absence de domicile met en péril la santé mentale des enfants*. Octobre 2022

Le droit à un logement convenable est reconnu comme faisant partie du droit à un niveau de vie suffisant dans l'article 27 de la Convention internationale des droits de l'enfant, dans l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans l'article 11 du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966.

La loi Besson du 31 mai 1990 vise à mettre en œuvre le droit au logement. Elle est complétée par la loi du 5 mars 2007 qui a institué le **droit au logement opposable** (Dalo). Celle-ci désigne l'État comme garant du droit à un logement ou un hébergement décent de toute personne qui ne parvient pas à y accéder ou à s'y maintenir par ses propres moyens.

L'accueil en hébergement est destiné à répondre aux besoins immédiats des personnes sans-abri et en situation de détresse. L'accueil inconditionnel des personnes sans-domicile est inscrit dans l'article L345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles, qui garantit que « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ».

Les orientations nationales

Face au constat d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires, le Gouvernement s'est doté d'un premier plan (2018-2022) renouvelé dans un [Deuxième plan quinquennal pour le Logement d'abord \(2023-2027\)](#) pour agir, prévenir, construire pour lutter contre le sans-abrisme. Celui-ci a pour ambition de réduire significativement le nombre de personnes sans-domicile en proposant une réforme structurelle de l'accès au logement. Il s'agit de passer d'une réponse construite dans l'urgence, s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès plus direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Les 3 enjeux du deuxième plan Logement d'abord sont les suivants :

→ **Produire et mobiliser des solutions de logements adaptées et abordables pour les ménages en grande précarité** : maintenir une ambition forte sur la production de logements très sociaux ordinaires ; accroître le parc locatif privé à vocation social ; accélérer l'ouverture de nouvelles places dans les pensions de famille ; relancer la production de résidences sociales ; etc.

→ **Conforter le maintien dans le logement, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations** : faire monter en puissance la politique de prévention des expulsions locatives ; développer des solutions en faveur de l'accès au logement des jeunes en situation de vulnérabilité ; soutenir l'accompagnement des locataires et des bailleurs sociaux pour prévenir les difficultés ; mieux connaître la demande et les besoins ; etc.

→ **Accélérer l'accès au logement et proposer des parcours d'accompagnement en croisant logement, emploi et santé** : intensifier les attributions de logements sociaux aux personnes issues de l'hébergement et de la rue ; faire des

SIAO les pivots des parcours d'accompagnement vers et dans le logement ; moderniser et renforcer la veille sociale ; permettre aux territoires et acteurs de s'emparer du Logement d'abord selon leurs besoins ; etc.

La mise en œuvre territoriale

La mise en œuvre du plan Logement d'abord nécessite une **implication de l'ensemble des acteurs** - État, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, acteurs du secteur social et de l'insertion par le logement et autres partenaires - **qui doivent allier leurs compétences et leurs ressources. Aussi, dès 2017, une démarche de territorialisation du plan national** a été lancée en France par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt. Celui-ci a permis d'engager 44 territoires dans la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord, portée par des EPCI, des Conseils départementaux et des communes, en lien étroit avec les préfetures. « *Des projets concrets ont ainsi vu le jour : plateformes de captation de logements privés pour l'intermédiation locative, création de dispositifs d'accompagnement renforcé vers et dans le logement pour les jeunes en errance, production de pensions de famille, constitution d'équipes mobiles pluridisciplinaires pour aller vers les personnes sans abri ne sollicitant plus les services, élaboration de programmes de formations des professionnels du territoire, etc.* »⁸

8. Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, *Deuxième plan quinquennal pour le Logement d'abord (2023-2027). Agir, prévenir, construire pour lutter contre le sans-abrisme.* Juin 2023, p.44

L'instruction du 25 janvier 2018 définit un cadre d'action afin de donner une nouvelle impulsion à la politique de résorption des bidonvilles. Ce nouveau cadre d'action propose de **dépasser l'approche centrée sur les évacuations** et d'inscrire l'intervention publique dans une dimension plus large, de l'implantation du bidonville jusqu'à sa **résorption durable**, en passant par la prévention des installations et privilégiant **l'accompagnement global des habitants vers l'accès aux droits**. L'objectif de résorption durable pourra être atteint en développant et multipliant **les stratégies locales globales, partenariales et pluriannuelles** qui ont déjà fait leurs preuves sur certains territoires.

L'instruction prévoit ainsi :

- Dans chaque département concerné, la mise en place d'une stratégie territoriale impliquant les services de l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de la société civile ;
 - La mise en place de réponses adaptées en fonction des caractéristiques des bidonvilles et des besoins de leurs habitants, reposant sur une action de repérage et de diagnostic en amont et sur un plan d'action portant une attention particulière sur les enfants ;
 - La mobilisation de financements de l'État et de cofinancements.
- > Pour en savoir plus, consultez la [plaquette de présentation du dispositif](#) et le [bilan d'étape \(2021\)](#).

B O N N E P R A T I Q U E



Plan de résorption de l'habitat indigne et notamment des bidonvilles : stratégie Ville / État / Fondation Abbé Pierre - Montpellier (34)

En 2020, la ville recensait 800 personnes vivant en bidonville dont 50 % d'enfants. Les conditions de vie délétères dans lesquelles vivent ces personnes ont un impact sur leur vie quotidienne qui s'oriente vers la survie et la réponse à l'urgence.

La ville de Montpellier a mis en place une stratégie tripartite coconstruite avec l'État et la Fondation Abbé Pierre pour accompagner ces personnes vers la sortie du bidonville, en visant une insertion pérenne, notamment via la scolarisation des enfants.

OBJECTIFS

- Sécuriser et stabiliser les conditions de vie ;
- Rétablir le lien vers le droit commun.

FOCUS ENFANTS – AXE SCOLARISATION

Projets : médiation scolaire, action renforcée au niveau du village de transition, espace intervalle.

Freins : conditions de vie, démarche et réglementation d'accès aux services peu inclusives, faible transversalité du travail.

Ressources humaines : 3 médiateurs scolaires (financement DIHAL) chacun rattaché à une association chargée de

DÉROULÉ DU PROJET

Publics : personnes vivant en bidonville.

Freins : caractéristiques du territoire (précarité, opportunités professionnelles, saturation des logements, notamment sociaux), préjugés/représentations.

Ressources humaines : une coordinatrice dédiée, des collaborations internes (cohésion sociale, pôle foncier, logement, services techniques) et externes (DDETS, associations).

Méthodologie : stratégie coconstruite Ville-État-Fondation Abbé Pierre pour trouver des solutions pérennes et éviter les expulsions.

3 clés de réussite :

- Accompagnement global renforcé ;
- Transversalité/articulation entre partenaires ;
- Financements.

l'accompagnement global des personnes. Coordination de Montpellier sur les projets liés à la scolarisation.

Méthodologie : Comités de suivi/Pilotage des projets – groupe de travail interinstitutionnel pour la scolarisation des enfants du village de transition de la Rauze.

Clés de réussite :

- Implication de l'Éducation Nationale au-delà du CASNAV ;
- Implication de la direction Éducation de la collectivité.



© UNICEF/ UN021503



CONCLUSION

Les différents travaux enclenchés lors de ce cycle d'ateliers font clairement apparaître que les villes sont dotées d'infrastructures et des services diversifiés. Crèches, ALSH, services de restauration municipale, équipements culturels tels que des médiathèques et des ludothèques, sont autant de structures municipales sur lesquelles construire une politique de prévention et de lutte contre la pauvreté à l'échelle locale. Cette diversité d'infrastructures témoigne de l'engagement des municipalités à fournir un soutien essentiel aux enfants et aux familles dans le besoin. Il reste cependant à réfléchir plus profondément aux conditions d'accès et à l'accessibilité de ces équipements pour les enfants les plus vulnérables.

Les villes disposent également d'un solide support social et éducatif, par la présence de Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), de dispositifs de soutien scolaire, d'initiatives de soutien à la parentalité, et des mesures de tarification sociale. Ces éléments constituent des piliers fondamentaux pour lutter contre la pauvreté et favoriser le bien-être des enfants et des familles les plus vulnérables.

En outre, les relations partenariales solides, établies avec des organismes tels que la CAF et d'autres partenaires associatifs, renforcent l'efficacité des actions entreprises dans ces villes pour répondre aux défis de la pauvreté.

Cependant, plusieurs défis ont été identifiés : le nombre de personnels qualifiés et les difficultés persistantes de recrutement de travailleurs sociaux compromettent la capacité des villes à fournir des services de qualité et à répondre efficacement aux besoins des enfants et des familles en situation de précarité.

De plus, des problèmes de communication auprès du public sur l'ensemble des propositions municipales existent. Ils sont

exacerbés par des questions d'organisation interne et de difficultés à repérer et orienter les familles les plus précaires. La transversalité entre les services est encore difficile à mettre en place. Les référents de nos Villes amies des enfants, bien souvent issus des Services Education ou Enfance/Jeunesse, ne sont pas toujours informés de leur interlocuteur au sein du CCAS ou de leurs activités.

Cette coordination entre les différents dispositifs et services municipaux doit ainsi être un des piliers de la réflexion des municipalités sur leurs politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté. L'organisation en silo nuit à la cohérence des interventions, et à l'identification et au repérage des familles les plus précaires. **Comment, en effet, informer les familles les plus précaires de leurs droits et les orienter efficacement quand les professionnels eux-mêmes ne savent pas vers où s'orienter ?**

Les villes doivent également faire face à des défis tels que leur insuffisance de capacité d'accueil, notamment dans les dispositifs petite enfance ou sur la restauration scolaire.

Leurs capacités financières sont également contraintes : leurs budgets sont de plus en plus serrés, certains financements sont incertains (Fonds de soutien au développement des activités périscolaires), et le fonctionnement sous la forme d'appels à projets ne permet pas de consolider des stratégies pérennes d'actions.

Le contexte financier contraint des ménages augmente le risque de précarité, et par conséquent le nombre de familles en difficulté : les collectivités sont alors le premier rempart pour lever les freins des familles dans l'accès et l'automatisation de leurs droits, et la mise en place de pratiques tarifaires prenant en compte l'urgence sociale.

FORCES



Infrastructures et services diversifiés : Crèches, ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), équipements culturels (médiathèques, ludothèques), espaces familiaux, restauration municipale.

Support social et éducatif : CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), dispositifs de soutien scolaire, soutien à la parentalité, tarification sociale.

Relations partenariales solides : Bonnes relations avec la CAF et autres partenaires, engagement associatif fort.

Programmes et politiques volontaristes : Plans de lutte contre la pauvreté, programmes éducatifs globaux, initiatives de soutien scolaire.

Difficultés de recrutement : Manque de candidatures, rémunérations faibles, temps de travail court.

Insuffisance des ressources : Manque de professionnels formés (notamment pour les enfants avec des besoins spécifiques), manque de personnels pour gérer l'augmentation des demandes (cantine, accueil des enfants).

Problèmes de communication : Difficulté à mobiliser les familles en difficulté, manque de communication sur les aides disponibles, barrière de la langue.

Infrastructure et organisation : Problèmes de coordination entre dispositifs, travail en silo, manque de relation entre les différentes entités administratives.

FAIBLESSES



OPPORTUNITÉS



Accès à des financements : Subventions de la CAF, appels à projets, fonds disponibles pour des dispositifs éducatifs et sociaux.

Nouveaux projets et programmes : Projets éducatifs globaux, dispositifs territorialisés pour évaluer les besoins locaux, guides et pactes pour la solidarité.

Partenariats renforcés : Développement de collaborations avec des services compétents (maisons des solidarités, écoles, CAF, SIAO).

Capacité d'accueil insuffisante : Surcharge des écoles et des services (cantines, accueils de loisirs), manque de personnel.

Contexte financier contraint : Budgets serrés des collectivités, incertitudes sur les financements futurs pour certains dispositifs.

Augmentation de la précarité : Hausse du nombre de familles en difficulté, précarité croissante rendant difficile la mobilisation des ressources.

Complexité des dispositifs : Multiplication des dispositifs et des partenaires rendant la coordination difficile, incertitude sur la pérennité des programmes expérimentaux.

MENACES



L'ensemble des municipalités est ainsi invité à changer son regard et à renforcer ses actions de diagnostic et d'accompagnement des enfants en situation de pauvreté dans leur accès aux droits. Avec un enfant sur cinq en situation de pauvreté aujourd'hui en France, il ne faut plus attendre. La prévention et la lutte contre la pauvreté infantile peut s'organiser à l'échelle locale, et doit bénéficier

d'une attention globale et multisectorielle. Elle ne peut se restreindre à certaines exonérations de frais de restauration scolaire, au cas par cas ou quand les familles se trouvent en difficultés. Elle doit se mettre en place en s'assurant que, de façon continue, aucun enfant n'est victime de discrimination dans l'accès à ses droits et à l'offre de services.

Qui que ce soit.
Où qu'il habite.
Chaque enfant mérite une enfance.
Un avenir.
Une vraie chance.
C'est pour cela que l'UNICEF est là.
Pour chaque enfant du monde entier.
Jour après jour.
Dans plus de 190 pays et territoires.
Atteignant les enfants les plus difficiles à atteindre.
Les plus éloignés d'une main secourable.
Les plus exclus.
C'est pour cela que nous restons jusqu'au bout.
Et nous n'abandonnons jamais.

unicef 
pour chaque enfant



unicef 
pour chaque enfant

villeamiedesenfants.fr

 3, rue Duguay Trouin, 75282 PARIS Cedex 06

 www.unicef.fr

 UNICEF.France

 UNICEF_France

 unicef_france